



SOCIÉTÉ MONTPELLIÉRAINE
DE TRANSPORT URBAIN



Un service public de qualité accessible à tous

Le 1^{er} janvier 1979, la ville a pris le contrôle des Transports Urbains grâce à la Société Montpelliéraine de Transport Urbain (S.M.T.U.). Près de deux ans d'efforts ont été nécessaires pour reprendre la concession des transports urbains à la Société privée qui les exploitait. Maintenant grâce à la formule de la Société d'Economie Mixte, les comptes sont clairs. La Ville entend assurer, en toute connaissance de cause, une politique favorable aux transports en commun.

En décembre 78, 10.000 Montpelliérains se sont rendus à l'Exposition consacrée aux transports et à la circulation. Plus de 1.000 d'entre eux ont exprimé leurs souhaits par écrit sur les registres mis à leur disposition.

C'est à ces souhaits, qui sont les vôtres, ainsi qu'aux nombreuses demandes que je reçois à la Mairie ou au cours de mes permanences dans les quartiers, que nous nous sommes efforcés de répondre.

Vous trouverez ci-après la liste des principales «nouvelautés» mises en place depuis 1 an et pourrez juger de l'action de la Ville et de la S.M.T.U.

1—Création de la ligne 12 : Comédie - Cité Mion
2—Extension de la ligne N° 10 par les Aubes jusqu'au Polygone et à la Comédie.

3—Amélioration des fréquences en semaine sur les lignes 4 et 9 et le Samedi sur les lignes 2 et 5, le Dimanche sur les lignes 4 et 2 (avec prolongation jusqu'à la Paillade)
4—Création d'une carte scolaire hebdomadaire de 8,00 F. et mensuelle à 15,00 F.

5—Correspondances gratuites pendant 1 heure sur toutes les lignes.

6—Carte mensuelle pour les salariés, la moins chère de France.
En parallèle, la S.M.T.U. a entrepris de repindre tous les autobus à de nouvelles couleurs plus gaies, de leur donner des noms Occitans, de les frapper de la Croix du Languedoc et aux Armes de Montpellier.

Il faut par ailleurs constater que les Montpelliérains ont été très sensibles à ces efforts de la Ville, puisque le nombre des voyageurs est passé de 13.500.000 sous la précédente Municipalité, à près de 19.000.000 en 1979.

Tous ces efforts s'intègrent dans un objectif Municipal clairement défini : priorité des transports en commun dans tous les déplacements urbains, notamment, en direction du Centre-Ville et recherche d'un équilibre de gestion du transport urbain.

Enfin, et surtout, je souhaite faire des transports urbains, un service public de grande qualité, accessible à tous les Montpelliérains, pratique et confortable.

Aidez-nous à l'améliorer encore en nous faisant part de vos suggestions. La Mairie et la S.M.T.U. sont à votre disposition.

Georges Frèche
Président
de la S.M.T.U.

A VOTRE SERVICE

Faire des transports urbains une véritable entreprise publique au service de la population, tel est l'objectif que s'est fixé notre municipalité.

L'objectif est-il atteint ? La réponse vous appartient. Je serai heureux que vous me teniez au courant de vos avis et de vos remarques.

Mais je voudrai insister sur deux aspects importants de notre politique dans ce domaine.

LA TARIFICATION SOCIALE.

S'il est un domaine où nous attachons une importance particulière, c'est celui-ci. Pourquoi ?

Développer la fréquentation des transports urbains, c'est donner la possibilité à différentes couches de la population de fréquenter d'une façon toujours plus accessible les bus urbains. Pour cela chaque catégorie de la population doit bénéficier d'une tarification spécifique.

A ce jour, un salarié peut voyager tous les jours à toute heure du jour et sur toutes les lignes pendant un mois, au prix de 43 F. Il peut ainsi effectuer plus de 3.000 km dans le mois !

Mais ce sont aussi les scolaires, les chômeurs, les étudiants, les travailleurs de la banlieue montpelliéraine, les familles nombreuses, les personnes âgées qui bénéficient de tarifs préférentiels.

Cette politique, malgré l'aide insuffisante de l'Etat, nous avons pu la mettre en place et nous la continuerons pour vous et avec vous.

LA QUALITE DE LA VIE

On parle beaucoup dans les sphères du pouvoir d'améliorer la qualité de la vie. Mais concrètement rien n'est fait pour cela, bien au contraire. Il est de mon devoir de signaler que contrairement à la publicité tapageuse faite sur «la chasse au gaspi», l'Etat bloque les emprunts permettant d'acquérir de nouveaux bus et freine ainsi le développement des transports urbains à Montpellier.

Notre Municipalité s'attache à faire du service des transports urbains un véritable service public de qualité :

- achat de bus neufs
- amélioration des fréquences.
- lutte contre la pollution
- couloirs réservés, etc..

Notre volonté est de rendre les transports agréables aux usagers de la S.M.T.U. Ce n'est pas chose facile mais c'est la voie que nous avons choisie de suivre.

Nous disions l'an passé que beaucoup de choses seraient faites pour améliorer les transports. Deux exemples parmi de nombreux autres montrent que c'est en partie chose faite. Mais ne nous reposons pas sur nos lauriers et continuons dans cette voie. Aussi, pour l'année 80, je suis heureux de pouvoir vous dire que la S.M.T.U. est à votre service.

Yvan VELAY
Adjoint délégué aux Transports
Vice Président de la S.M.T.U.

LES OBJECTIFS DE LA SMTU

— Un objectif économique : permettre des déplacements plus faciles, dont les effets se font sentir sur la vie quotidienne de dizaines de milliers de Montpelliérains. Toutefois, si le client de l'autobus ne paye pas le coût réel de son déplacement, il est bien évident qu'une certaine rigueur financière est malgré tout nécessaire.

— Un objectif social : permettre à toutes les catégories de la population de se déplacer dans des conditions acceptables.

Pour atteindre cet objectif, il fallait :

- créer des lignes là où elles n'existaient pas encore
- améliorer la fréquence sur certaines lignes.
- acquérir un matériel plus confortable (autobus achetés en 79)

— Un objectif d'aménagement urbain : trop souvent asphyxiés, les Centres Villes perdent peu à peu de leur vigueur. En privilégiant la circulation des autobus par rapport aux autres modes de transport, les Centres Villes peuvent peu à peu retrouver

leurs fonctions initiales. La mise en place de tels dispositifs nécessite une étroite collaboration entre les riverains, les commerçants et les Elus. Ainsi les transports en commun contribueront à la revalorisation des Centres Villes.

Pour appliquer cette politique, les Elus ont créé le 1^{er} janvier 1979 une structure adaptée, la S.M.T.U. Société Montpelliéraine de Transport Urbain où la Mairie détient 65% des parts lui permettant d'exercer un plein contrôle sur ses activités.

La S.M.T.U. est donc un instrument de gestion parfaitement adapté à la mise en oeuvre de la politique des transports en commun définie par les Elus.

Pour mener à bien cette politique, la S.M.T.U. bénéficie d'une assistance de spécialistes, la S.C.E.T. «Société Centrale d'Équipement du Territoire», membre du Conseil d'Administration, intervenant dans les transports de plusieurs autres grandes villes : NANTES, TOULOUSE, GRENOBLE, VALENCIENNES, ORLEANS, etc...



77-79: 30% de voyageurs en plus

4.205.000 kms parcourus en 1979 pour satisfaire 18.000.000 voyageurs dont 81% de voyageurs payants. Voyageurs payants qui ont progressé de 6% sur les 8 premiers mois de l'année par rapport à la même période de 78, pour une offre de 2% de kms supplémentaires, d'où l'effet des mesures sociales en faveur des salariés et des sco-

laire (les salariés avec la carte mensuelle à 43,00 francs, les scolaires avec la carte hebdomadaire à 8,00 francs les 12 trajets, ou la carte mensuelle à 15,00 francs pour ceux des sections d'Éducation Spécialisée et ceux qui ont plus de 5 kms entre leur domicile et leur établissement).



Information des usagers.

• Un guide des transports

Depuis le premier octobre la SMTU distribue gratuitement à l'intention des usagers un guide des transports urbains. Pour vous procurer ce guide vous devez vous adresser au bureau de la SMTU de la Comédie ainsi que dans les divers bureaux de tabac qui vendent des tickets d'autobus.

Un plan tiré à 100.000 exemplaires

A la fin du mois d'octobre la SMTU fera également procéder à une distribution gratuite d'un plan de poche qui sera édité à 100.000 exemplaires. Ce plan permettra aux voyageurs d'avoir une vue exacte des quartiers desservis par les différentes lignes et les correspondances.

Efforts de présentation.

Après les nouvelles couleurs, la Croix Occitane, les noms Occitans, effort de présentation et d'intégration à la Région, les bus auront sur le flanc, près de la porte d'entrée à gauche, une plaque portant leur itinéraire et à l'intérieur, les voyageurs trouveront pendu au milieu du bus, le tracé de la ligne, les stations et les correspondances.

Correspondance gratuite

Depuis le 1^{er} janvier 1979 les usagers peuvent bénéficier de la correspondance gratuite. Ils ont ainsi la possibilité, avec tous les tickets (sauf ceux qui sont vendus dans l'autobus par le chauffeur) de changer de ligne sans oblitérer un nouveau ticket. Le temps total du trajet ne doit pas excéder une heure.

CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT

Passage Lonjon
Tel. 66 09 76

Ouvert du mardi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 30
et du 14 h 30 à 18 h 30
Samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30

Vous qui cherchez un logement

- en accession
- en location

CONSULTEZ—NOUS

- sur vos droits

(aide personnalisée au logement)
(garantie dans les contrats)

- sur les logements disponibles à MONTPELLIER et sa région

AVANT DE VOUS ENGAGER

Le Centre d'Information sur l'Habitat soutenu par l'Etat et la Ville de MONTPELLIER et le Conseil Général de l'Hérault est à votre service

Ses conseillères vous renseigneront

GRATUITEMENT ET OBJECTIVEMENT

ANTENNE DE LUNEL

Tous les jeudis après-midi de 14 h 30 à 17 h 30
Mairie de Lunel - Bureau n° 1 - Tel. 71 10 50



- Un partenaire efficace et dynamique pour les collectivités locales de sa région

- Un conseil et un guide éclairé pour la réalisation de vos projets

USINES

LOTISSEMENTS • BUREAUX

Centres commerciaux et artisanaux
Sports, loisirs et tous équipements publics

ZONES INDUSTRIELLES



MIDI-ASPHALTE

S.A. au Capital de 100 000 F.

Siège Social — Bureaux : Z.I. PRES D'ARENES
RUE DE LA JEUNE PARQUE, B.P. 41
34001 MONTPELLIER CEDEX, Tél : 27-84-00

Agence à Béziers : Z.I. du CAPISCOL
RUE ANDRE BLONDEL, 34500 BEZIERS
Tél : 62-27-80

Extension du réseau et amélioration des fréquences

• CREATIONS DE LIGNES

Ligne 12 :
Le 2 mai dernier la SMTU a mis en service une nouvelle ligne entre la rue des Razeteurs et la place de la Comédie.
Cette ligne correspondait à une demande des habitants des quartiers de la cité Saint Martin, de la cité Mion et du boulevard de Strasbourg, qui n'avaient jusque là aucun transport public à leur disposition.
Cette ligne desservie dans un premier temps par des minibus emprunte le trajet suivant : place de la Comédie, gare SNCF, place de Strasbourg, rues Frédéric Peysson, de Porto, F. Farges, des primevères, «Le Descartes», rue des Razeteurs et Bellevue.

Ligne 10
La ligne 10 - Celleneuve - St Eloi - St Lazare est prolongée depuis le 13 septembre au Polygone et à la Comédie, par l'Avenue de la Reine d'Italie, Avenue St Maurice de Sauret, Avenue de St Maur, Avenue Jean Mermoz, les Allées de Montmorency, les rues Lamartine et Méditerranée.
C'est ainsi que les 26.000 habitants situés sur l'axe Celleneuve - St Eloi - St Lazare, seront reliés directement, et dans les 2 sens, aux Lycées Joffre et Jean Mermoz, et à tous les équipements du Polygone longeant l'avenue de Montmorency, et que les habitants du quartier des Aubes se voient offrir à la fois les équipements du Polygone et les grands équipements hospitaliers et universitaires du Nord : Fac des Sciences, Cliniques St Eloi, etc...
Une modification intérieure du quartier des Aubes permettra par ailleurs une parfaite irrigation, les avenues X. de Ricard, St Maur, Rue de la Pépinière étant desservies.

• AMELIORATIONS DE FREQUENCE

En semaine du Lundi au Vendredi les lignes 4 : Castelnaud - Notre Dame de la Paix et 9 : Pergola - Gare ont vu leur fréquence passer de 15 à 12 minutes. Le Dimanche, la ligne 2 au lieu de fonctionner aux 20 minutes entre la Croix d'Argent et Font d'Aureilles, fonctionne toujours à la même fréquence, mais entre Notre-Dame de la Paix et la Paillade, c'est à dire, sur l'intégration de son tracé.
La ligne 4 : Castelnaud - Notre Dame de la Paix, sa fréquence passe de 90 mn à 45 mn le dimanche matin.



Le jour de l'inauguration de la ligne 10. De gauche à droite Marinette Baralle, conseillère, Michel Bêlorgeot, adjoint, Yvon Velay, adjoint aux transports, Georges Frêche, maire, président de la SMTU, Alain Bosc, conseiller général, Mr Richard, Directeur de la SMTU.

Transport des scolaires vers les stades

Depuis le mois d'avril dernier la municipalité et la SMTU ont mis à la disposition des enseignants et des scolaires des autobus assurant le transport des établissements vers les équipements sportifs. Ceux-ci sont bien souvent éloignés des écoles. Ce service était donc indispensable. D'autant que le programme des écoles primaires prévoit, dans le cadre du tiers temps pédagogique 5 heures d'éducation physique et sportive par semaine.

Trois cars effectuent donc désormais le trajet entre les établissements scolaires et les stades, la piscine, les salles, l'école de voile de Carnon...

A partir de 1980 ils assureront également le transport des enfants vers le complexe sportif de Grammont doté d'une aire de jeux et terrains de sports d'une quinzaine d'hectares.



Le nouveau dépôt de La Paillade

SOCIETE MONTPELLIERAINE DE TRANSPORT URBAIN

Renseignements 92.91.91

Les Transports en Commun à Montpellier,
C'est en 1978 4 000 000 Kms parcourus
16 000 000 voyageurs transportés
La S.M.T.U. un service public indispensable à la vie de votre cité

Pour mieux vous déplacer, la S.M.T.U. vous conseille :

Si vous voyagez :	
Rarement :	
— le ticket vendu sur l'autobus	2,50 F.
De temps en temps :	
— Le mini-carnet 4 voyages, vendu sur l'autobus	8,50 F.
Souvent :	
— Le carnet de 10 voyages vendu à notre bureau - Place de la Comédie et chez nos Dépositaires	16,50 F.
Si vous êtes salariés :	
Carte mensuelle pour un nombre de parcours illimité. Vente et renseignements, bureau S.M.T.U. - Place de la Comédie	43,00 F.
Etudiants et Scolaires :	
Carte hebdomadaire personnelle 12 voyages. Dépositaires et bureau S.M.T.U.	8,00 F.
Scolaires :	
Carte mensuelle vendue au bureau de la S.M.T.U. pour les scolaires des sections d'éducation spécialisée et les élèves ayant plus de 5 km entre leur domicile et leur Etablissement (renseignement auprès du Chef d'Etablissement)	15,00 F.
ABONNEMENT :	
— la carte hebdomadaire de 12 voyages, vendue par Dépositaires et bureau S.M.T.U.	12,00 F.
— la carte à vue hebdomadaire pour un nombre de voyages illimité, vendue au bureau et par les Dépositaires S.M.T.U.	19,00 F.

REDUCTION :
La carte de 6 tickets, vendue chez nos Dépositaires et Place de la Comédie. Ces cartes sont accordées aux enfants de moins de 10 ans, aux hommes de troupe en tenue, aux membres des familles nombreuses sur présentation de la carte S.N.C.F. donnant droit à 30 % de réduction

GRATUITE :
Enfants
Accordée aux enfants au-dessous de 3 ans, s'ils sont tenus sur les genoux de la personne qui les accompagne.

Mutilés de Guerre
Gratuite aux Mutilés de Guerre sur présentation de la carte délivrée par la Mairie.

3ème Age
Il est rappelé que les personnes de plus de 65 ans peuvent voyager gratuitement tous les jours de 9 h. à 11 h.30 et de 14 h. à 17 h.30, uniquement sur présentation de la carte du 3ème âge orange délivrée par la Mairie.

3000 Kms
PAR MOIS AVEC
43 F
carte abonnement "salarié"



Tél. 92-91-91



prenez le bus

montez dans notre voiture ...



Privilégier les transports en commun.

Activités et effectifs de la S.M.T.U.

1 - TRANSPORT des VOYAGEURS
a) Transports urbains réguliers

En 1979, la SMTU transportera près de 18.000.000 de voyageurs, ses autobus parcourront plus de 4.000.000 de kilomètres.
Les effectifs affectés à cette activité comprennent :
181 chauffeurs
10 Contrôleurs
1 Inspecteur
1 Chef de Service

b) Transports scolaires et spéciaux

À la demande de la Ville, la S.M.T.U. a créé un service chargé spécialement des transports scolaires.
Ce service peut en outre, effectuer des transports occasionnels à l'occasion de diverses manifestations.

4 chauffeurs
1 chauffeur, responsable de l'organisation des transports.

2 - ENTRETIEN des AUTOBUS
La S.M.T.U. dispose à ce jour de :

95 autobus (dont 6 articulés)
5 Minibus
7 V.L.
dont elle assure l'entretien dans deux ateliers, situés l'un rue de l'Industrie, l'autre à GIMEL. Le

personnel affecté à cet entretien comprend :
27 ouvriers
7 Chefs d'Equipe et Contremaîtres
1 Chef d'Atelier
4 - SERVICES FONCTIONNELS
La S.M.T.U. dispose en outre, d'un Service Marketing : particulièrement chargé de l'information de la clientèle, mais également de la recherche de nouvelles dessertes, de la promotion des transports urbains, etc... (4 agents + 1 Chef de Service)
d'un service administratif, financier, comptable et personnel (4 agents + 1 Chef de service)
d'un service chargé de la vente des titres de transports, qui comprend : 1 caissier, 2 caissiers adjoints, 3 agents de recette et qui utilise le relais de 54 dépositaires dispensés dans toute la Ville.

La S.M.T.U. est dirigée depuis le 1^{er} janvier 1979 par Monsieur Alain Richard.

LES PARTENAIRES DE LA VILLE DE MONTPELLIER
Le Capital de la S.M.T.U. (600.000 F.) est détenu à 65% par la Ville de Montpellier et pour le reste, par :

- la Chambre de commerce et d'industrie
- la Caisse d'Epargne
- la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire
- la Chambre des Métiers
- le Crédit Agricole
- la Banque Populaire
L'Assemblée des actionnaires a élu un conseil d'Administration de 9 membres :

M. FRECHE	Président
M. VELAY	Vice Président
M. BOSCH	Administrateur
M. DOUMENC	Administrateur
M. DUGRAND	Administrateur
M. GENESTE	Administrateur
M. VACHER	Administrateur
M. HONNILH	Administrateur
M. GUILLOT de SUDIRAUT	"

Ville de Montpellier

Chambre de Commerce

Caisse d'Epargne

S.C.E.T.

M. le Préfet a désigné M. le Directeur départemental de l'Équipement, comme Commissaire du Gouvernement.

Pétition : Oui au développement des transports urbains à Montpellier

Depuis deux ans, les transports urbains ont connu un important développement grâce à la mise en place d'une véritable politique sociale. Ce développement nécessite l'achat de nouveaux bus qui permettront l'amélioration du service, l'extension des lignes, l'augmentation des fréquences.

Le Gouvernement vient de décider la remise en cause de cette politique. Il a décidé de bloquer pour l'année 1979 les emprunts d'état qui auraient permis l'achat de matériel roulant neuf.

Alors qu'il vient d'engager la chasse au «Gaspil», il stoppe à Montpellier le développement des transports urbains.

Cette attitude est inadmissible ! Ensemble, élus, usagers et personnel de la S.M.T.U. nous disons OUI au développement des transports urbains qui améliorent la qualité de la vie et nous demandons le rétablissement des emprunts à la Ville de Montpellier.

NOM	PRENOM	QUALITE (usagers, élus ou personnel)
-----	--------	---

PETITION A RETOURNER à : M. Yvan VELAY, Adjoint au Maire, Responsable des Transports Urbains - Mairie-Polygone - Montpellier.

APPAREILS SANITAIRES ET ACCESSOIRES

Expo Sanit

41, Rue Chaptal
34000 MONTPELLIER
Tél. 52.10.41

Spapa

Etanchéité asphalte et multicouche
Couverture et bardage
V.R.D. Trottoirs-Chaussées
Soils industriels
Aires sportives

Société de Peuge et des Appareils de Paris

Zone Industrielle 34920 LE Crès
Tél : 57-11-31

ST

Sud-Téléphone
Route de Palavas
34970 Lattes
Montpellier
Tél : (07) 73-20-80